



L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	16/01/2026
Date d’Affichage	16/01/2026
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	8
Votants	10

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LEBOUIC, Mme Laëtitia SALIOT.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEMBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBOUIC, Mme Sylvie COUPE, Mr Nicolas MARTINAIS.

Absent :

Mr Patrick DEMARQUET

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

N°006-2026

Validation du devis SOLUTEL pour la Résidence « Le Clos des Capucines »

Mme Stéphanie GARNIER, 2^{ème} adjointe chargée des finances, présente le devis SOLUTEL pour l'étude et l'installation du réseau téléphonique pour la résidence « Le Clos des Capucines ».

Sur proposition du cabinet GEOMAT, l'entreprise SOLUTEL présente un devis de 1 671.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis SOLUTEL pour l'étude et l'installation du réseau téléphonique pour la résidence « Le Clos des Capucines »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le